



CEREMONIE DES VŒUX DU CSFPT 2023

11 janvier 2023

Intervention de M. Philippe LAURENT

Président du CSFPT

Madame la Ministre,

Madame la Directrice Générale,

Mesdames et Messieurs,

Cher(e)s collègues et ami(e)s,

En ce début d'année, nous sommes très honorés de votre présence, Madame la Ministre, signe d'un intérêt et d'une attention à l'égard de la fonction publique territoriale, des élus locaux et des représentants syndicaux ici présents aujourd'hui.

Comme maire de Saint-Orens-de-Gameville, mais également comme vice-présidente de Toulouse Métropole, vous connaissez bien les problématiques actuelles de la gestion des collectivités territoriales.

Je tiens également à excuser Monsieur le Ministre de la Transformation et de la fonction publique qui est malheureusement retenu ce midi par un Conseil des ministres chargé, compte tenu de l'actualité sociale de la semaine.

Je souhaite également saluer et féliciter Cécile Raquin, nouvellement nommée à la direction générale de Collectivités locales du ministère et que nous sommes heureux de retrouver car c'est une direction qu'elle connaît bien puisqu'elle en a été directrice adjointe de 2016 à 2019. J'en profite également pour redire combien nous avons apprécié le travail constructif qui a été mené avec son prédécesseur, Stanislas Bourron, et sommes heureux de sa nomination à la tête de l'ANCT.

Je souhaite également excuser François Deluga, qui ne pouvait pas être parmi nous aujourd'hui et remercier son représentant, Laurent Trijoulet, ainsi que les services du CNFPT pour leur accueil et leur aide efficace pour l'organisation de cette cérémonie.

Je tiens, par ailleurs, à remercier sincèrement les membres de la petite équipe du CSFPT, sous la direction de Sylvie Amaral-Vachez, qui, avec l'équipe de la DGCL, manifestent leur professionnalisme et leur dévouement et contribuent à faire du CSFPT une instance de dialogue social fécond et de production de rapports de qualité.

Après deux années particulières de restrictions dues à la pandémie qui ne nous a permis de nous réunir, nous sommes heureux de renouer avec la traditionnelle cérémonie des vœux qui est un moment important pour rappeler la vocation de notre instance, en dresser un bilan de l'année 2022 et tracer des perspectives pour les mois qui viennent.

Au sein du CSFPT, avec humilité, nous travaillons, dans un esprit de dialogue permanent entre les employeurs, les syndicats et le Gouvernement, qui nous aide au-delà des différences et des divergences naturelles, à dégager des positions communes.

Je tiens particulièrement à saluer ici l'engagement des élus locaux et des membres des organisations syndicales qui font vivre ce dialogue social national au sein des différentes formations spécialisées du CSFPT. Il est particulièrement à noter que, le 15 février prochain, le CSFPT verra son collège des organisations syndicales renouvelé suite aux élections professionnelles du 8 décembre dernier. Je félicite les nouveaux membres qui rejoindront ainsi notre instance.

Je remercie également les associations d'élus qui nourrissent en permanence nos réflexions, et je salue tous leurs représentants présents aujourd'hui.

Au cours de l'année 2022, notre Conseil a démontré une nouvelle fois qu'il savait s'adapter à une activité réglementaire intense et, parallèlement, être force de propositions dans un contexte délicat pour les collectivités territoriales. Instance majeure du dialogue social, le CSFPT s'est réuni cette année lors de 9 séances plénières pour examiner 37 textes sur des sujets très divers. Vous trouverez un récapitulatif précis de ce travail dans le bilan d'activité 2022 qui est à votre disposition dès aujourd'hui grâce aux équipes du CNFPT.

Par ailleurs, le travail en autosaisine s'est poursuivi cette année sur différents thèmes : une note sur les agents à temps non-complet ainsi qu'une note sur les congés bonifiés ont été présentées lors de la séance plénière du 22 juin 2022. Plusieurs rapports ou notes portant notamment sur l'impact des lois NOTRe et MAPTAM, sur les concours et examens professionnels de la FPT, sur les ASFAM et ASMAT, sur le document unique d'évaluation des risques professionnels et sur l'Europe sont en cours de finalisation et devraient être présentés au cours de l'année 2023.

L'année 2022 aura été une année intense pour notre fonction publique et aura été marquée par l'augmentation de la valeur du point d'indice cet été, une décision très attendue que nous avons saluée, ainsi que la mise en application d'un certain nombre de mesures complémentaires, comme la reconduction de la GIPA au 1^{er} août ou l'extension du forfait mobilités durables.

Comme vous le savez, le dialogue social s'est également récemment renforcé au sein de la fonction publique territoriale avec la mise en œuvre de la démarche de négociation directe entre la Coordination des employeurs territoriaux et les organisations syndicales à propos de la protection sociale complémentaire. La signature, le 12 juillet dernier, de l'accord de méthode, a été un premier résultat que tous ont salué, et j'en remercie et félicite toutes les parties prenantes. Les réunions de négociation ont débuté en septembre dernier dans un climat encourageant, permettant d'envisager un accord à la fin du premier semestre 2023, cet accord devant ensuite être naturellement traduit en textes réglementaires.

Je souhaite par ailleurs aborder avec vous quelques-uns des sujets de préoccupation actuelle des organisations syndicales et des employeurs territoriaux.

Tout d'abord et toutes les études le confirment actuellement, il convient de souligner la difficulté persistante de nos collectivités à renouveler leurs effectifs, alors même que les besoins de recrutement sont importants, puisqu'une collectivité sur deux envisage de recruter dans un contexte où le nombre de départs à la retraite a bondi de plus de 30% entre 2014 et 2019. Globalement, les collectivités ont à faire face, dans une conjoncture de concurrence forte avec le secteur privé et entre elles, à une diminution forte – voire à une disparition - du nombre de candidatures sur un large spectre de métiers. A cet égard, nous sommes à la disposition du gouvernement pour travailler sur la question des carrières, des rémunérations, du régime indemnitaire, du logement des agents publics, de la santé et de la qualité de vie au travail, de la prévention des risques professionnels, etc ...

Il y a une certaine urgence : sans agents qualifiés et engagés, nous ne pourrions pas maintenir le niveau de nos services publics locaux, en quantité et en qualité. C'est la vie quotidienne de nos concitoyens, mais aussi notre capacité à assurer l'avenir de nos enfants dans une société qui permette à la fois la protection et l'épanouissement de chacun, qui est ici en cause compte tenu de la place qu'occupe le service public dans la réalisation des fonctions collectives.

Le financement de l'apprentissage – qui connaît un développement important dans nos collectivités - est un autre dossier important pour les agents et les employeurs. Le baromètre RH indique que de plus en plus de collectivités (plus de 25%) prévoient d'y avoir recours, ce qui est une excellente chose et participe à la fois de l'attractivité et de la formation des jeunes. Toutefois, comme vous le savez, nous sommes très préoccupés par la fin programmée du financement de l'Etat et de France compétences en 2024 qui a été inscrite dans la loi de finances pour 2023 alors même que les prévisions de contrats sont en hausse et que notre convention de financement a été négociée il y a moins d'un an. Il est souhaitable que nous puissions retrouver le chemin d'un dialogue constructif avec le gouvernement sur ce sujet en ce début d'année.

Enfin, Madame la Ministre, en cette semaine de présentation des orientations du gouvernement sur la réforme des retraites, la Coordination des employeurs territoriaux a souhaité contribuer au débat en soulignant que toute réforme conduisant à maintenir plus longtemps en position d'activité des agents exposés à la pénibilité, voire des agents déjà en situation d'invalidité représente un double défi pour les collectivités territoriales :

- celui de prévenir, par une gestion dynamique des ressources humaines, cette usure ou, sinon, à en tirer les conséquences par des mesures de reclassement et des dispositifs de transition professionnelle appropriés ;

- celui de faire face à ce qui constitue en réalité un transfert de charges assurantiel depuis les systèmes de retraite vers les collectivités territoriales qui devront mécaniquement supporter les coûts induits par l'absentéisme, l'incapacité et l'invalidité. Ce transfert serait d'autant moins négligeable que le versant territorial de la fonction publique se distingue par une part prépondérante (75 %) d'agents de catégorie C, plus exposés aux risques professionnels.

La Coopération a formulé des propositions et sera disponible pour faire vivre concrètement le dialogue sur ce sujet comme sur les autres.

Voilà, Madame la Ministre, chers collègues et amis, les quelques éléments dont je voulais vous faire part aujourd'hui. Vous le savez, tous ici réunis aujourd'hui, nous partageons cet engagement, ce militantisme pour un service public de qualité, qui a besoin d'une fonction publique compétente et d'une vraie décentralisation des responsabilités.

La fonction publique territoriale a accompagné la décentralisation depuis bientôt 40 ans, et nous souhaitons donc qu'elle puisse maintenir sa place dans un dialogue renouvelé entre l'Etat, les collectivités et les élus locaux.

Tel est le vœu que je forme aujourd'hui, et auquel j'ajoute mes plus sincères vœux de bonheur, de santé et de réussite pour chacune et chacun d'entre vous.

Très belle année 2023 !

Je vous remercie.